

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **lundi 9 septembre 2024 à 18 h 30**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus et élues statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

- **2507, rue Louis-Veuillot** – permettre l'alignement de construction par rapport au bâtiment adjacent situé aux 2501-2503, rue Louis-Veuillot ainsi que l'aménagement de la façade principale du projet représentant 55 % de sa superficie à l'alignement de construction, contrairement aux 60 % requis.
- **2008-2010, rue Sicard** – permettre l'implantation du bâtiment sur la limite latérale entre les lots 1 881 383 et 1 881 382, alors que les règles d'insertion exigent normalement un dégagement conforme aux dispositions sur les marges latérales.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

La documentation relative à ces demandes de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

FAIT À MONTRÉAL, CE 22^E JOUR D'AOÛT 2024.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc